

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2017

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} mai 2017
2. Traversée de localité Valtraloc Sud, présentation du projet par le bureau RWB
3. Présentation de la planification financière 2018-2022
4. Présentation du budget de fonctionnement 2018
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
5. Présentation du budget des investissements 2018
 - 5.1 Police du feu**
 - Achat véhicule pompier
 - 5.2 Routes communales et génie civil**
 - Traversée du village (Valtraloc) secteur Sud, gare-direction Attalens
 - Réfection gendarmes couchés à la Route des Biolley
 - 5.3 Ordures ménagères**
 - Travaux d'investigation décharge des Corbes
 - 5.4 Cimetière**
 - Aménagement d'un columbarium
 - 5.5 Aménagement du territoire**
 - Révision du PAL, complément pour suite du dossier
 - 5.6 Rapport de la commission financière**
 - 5.7 Approbations**
6. Echange de terrain avec M. François-Bernard Savoy – zone forestière
7. Nouveau règlement scolaire communal
8. Approbation de l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » (SLPPGV) et approbation des statuts

Il est 19h10, Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, ouvre la séance et salue les citoyennes et citoyens présents. Elle excuse M. Didier Müller, membre de la Commission financière, n'ayant pu participer ce soir et M. Aymeric Duprez, Conseiller communal, qui rejoindra la séance plus tard si possible.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'article 3 du Règlement d'application de la Loi sur les communes autorise l'enregistrement des délibérations de l'assemblée. Ce sera le cas ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif communal.

Cette assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch.

Mme la Syndique indique que la rubrique « divers » a été oubliée dans la convocation et propose de l'ajouter sous le point 9, en présentant des excuses à l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, il est ensuite procédé à la nomination des scrutateurs.

Sont nommés MM. Laurent Dorthe, Dominique Wavrant et Marc Hirsbrunner. 50 personnes habilitées à voter sont dénombrées, la majorité absolue est donc de 26.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente assemblée était à disposition au bureau communal et publié sur le site Internet. La lecture n'est pas demandée, il est accepté par 44 voix sans avis contraire ni abstention. M. Marc Hirsbrunner fait remarquer que la qualité de la sono n'a pas été améliorée.

2. Traversée de localité Valtraloc Sud, présentation du projet par le bureau RWB.

Cet aménagement étant l'un des investissements soumis à l'approbation de l'assemblée, Mme Anne-Lyse Menoud précise que le Conseil communal a jugé utile et nécessaire de faire une présentation de l'avancement de ce projet.

Dans ce but, ont été invités : M. Denis Wéry, Ingénieur cantonal adjoint au Service des ponts et chaussées, M. Thierry Berset, Chef de projet des Etudes routières au service précité et M. Frédéric Monney, responsable de la succursale de Marly du bureau d'ingénieurs RWB.

Mme Menoud explique que VALTRALOC est un acronyme signifiant VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCalité, ce type de projet permet la conciliation des intérêts des riverains avec les besoins de la mobilité et de la sécurité, en alliant la modération du trafic et la valorisation des espaces publics.

A Bossonnens, on a commencé à parler de ce projet en 2009 déjà, celui-ci étant prévu sur l'entier de la traversée du village de l'entrée depuis Palézieux jusqu'à la sortie sur Attalens, comprenant le réaménagement du carrefour de la gare.

Avec l'annonce des chemins de fer TPF de déplacer la gare et faire passer le train sous la route aux environs de 2025-2029, le projet a été ramené au secteur allant du carrefour à la sortie du village. La sécurité des piétons, surtout celle des enfants se rendant à l'école, leur cheminement le long de la route cantonale et la traversée de celle-ci ont été et sont les éléments principaux de la réflexion et de l'élaboration du projet. La mobilité douce et notamment la possibilité pour les enfants de se rendre en sécurité à l'école a également été prise en compte.

Ce projet ou plutôt faut-il l'appeler avant-projet doit encore être travaillé avec la Commission d'urbanisme et tenir compte des remarques des citoyennes et citoyens. En outre, les emprises de terrain nécessaires doivent encore être réglées avec les propriétaires riverains, ce qui sera traité en 2018. Avant la mise à l'enquête, le projet final fera l'objet d'une présentation publique.

Enfin, Mme Menoud explique pourquoi cet aménagement doit être effectué maintenant. En effet, le canton doit entreprendre l'assainissement de la route cantonale, par la pose d'un revêtement phono-absorbant, permettant d'atténuer le bruit occasionné par le passage des véhicules, en vertu de l'ordonnance fédérale concernant le bruit (OPB). Cela signifie qu'il ne peut pas y avoir d'intervention sur le revêtement avant 10 ans. Il est dès lors logique d'entreprendre cet aménagement en coordination avec les travaux prévus par le canton.

Mme Menoud donne ensuite la parole à M. Frédéric Monney pour une présentation sur écran, ce dernier, ainsi que MM. Wéry, Berset et Cottet étant à disposition pour toutes les informations souhaitées.

Aux questions de Mme Camille Rol et Anne-Catherine Emonet, MM. Monney et Wéry répondent que la largeur minimale de la route de 6 m doit permettre le déneigement par les services cantonaux. A Attalens, la commune déneige elle-même un tronçon de largeur inférieure, en accord avec le canton. Le revêtement phono-absorbant qui sera posé à

Bossonnens est le même que dans la commune voisine. Le trottoir qu'il est prévu d'aménager ne sera pas mixte mais en partie franchissable.

M. Raymond Sugnaux attire l'attention sur le fait que, malgré une interdiction de circuler, des véhicules débouchent du chemin de la Fontaine sur la route cantonale, en passant au travers du trottoir montant et souhaite que des mesures soient prises pour éviter ce problème.

M. Marc Hirsbrunner interroge sur la nécessité du trottoir qui sera construit à droite en montant. Celui-ci permettra aux enfants venant du quartier des Clos de se rendre à l'école en sécurité et de traverser au passage aménagé en face du bâtiment, où une d'attente sera aménagée. Ce passage a aussi son importance pour les enfants venant à vélo à l'école, qui pourront également traverser à cet endroit, plutôt que d'aller une centaine de mètres plus haut pour le faire. D'ailleurs il est prévu que ce passage vers l'ancienne laiterie soit supprimé.

M. Raymond Sugnaux s'inquiète de ce qu'il adviendra de la croix installée au village ; celle-ci ne sera pas touchée par les aménagements.

M. Monney précise que deux abribus seront installés aux arrêts VMCV/TPF au village, des deux côtés de la route.

L'assemblée est informée sur le remplacement de l'accotement en gravier, dès la sortie du village jusqu'à la limite d'Attalens par un trottoir goudronné. Mme Rol demande si la bande cyclable sera aménagée jusqu'à Attalens. M. Monney répond que non, en dehors de la localité, cela relève du canton. M. Denis Wéry répond que hors agglomération, ces aménagements sont à la charge du canton et que ceux-ci ne sont pas encore prévus partout. Un plan élaboré par le Service de la Mobilité existe, mais celui-ci n'a à ce jour pas été approuvé par le Conseil d'Etat. Par rapport au problème sécuritaire engendré par l'entrée des véhicules dans le village, M. Christophe Magnani demande pourquoi la vitesse ne serait pas abaissée à 60 km/h entre Attalens et Bossonnens. M. Wéry répond qu'il y a des règles et qu'il faudrait une raison ou une justification indéniable pour que cela puisse être envisagé. Ce n'est pas possible d'autre part de mettre un 50 km/h car il n'y a pas de fonds bâtis des deux côtés.

M. R. Sugnaux demande si la pose d'un gendarme couché à l'entrée de Bossonnens peut être envisagée. M. Wéry répond que cela n'est pas possible pour une question de bruit, en vertu de l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB). Les ralentisseurs installés à l'entrée d'Attalens sont des plateformes autorisées faisant partie d'une réflexion globale par rapport à la circulation, ce qui n'est pas pareil.

Mme Menoud propose de prendre encore une question et invite les citoyennes et citoyens à en poser d'autres au Conseil communal directement.

A l'intervention concernant la pose de radars, elle répond qu'il en a été installé dans la commune et que les vitesses mesurées sont en-dessous de ce que l'on aurait pu penser.

Mme Menoud remercie M. Frédéric Monney pour sa présentation détaillée. Elle donne ensuite la parole à M. Wéry pour l'information concernant la sécurisation du carrefour de la gare.

Après analyse de la situation, c'est un giratoire provisoire qui sera aménagé en avril 2018. Ces travaux feront l'objet d'une publication dans la Feuille Officielle. Concernant la traversée de la route, le passage à piétons vers le restaurant est maintenu et un nouveau sera créé en face de la route de Chesau, avec l'ajout d'un bout de trottoir en bordure de celle-ci, permettant aux nombreux usagers du train passant à cet endroit de traverser en toute sécurité. Les aménagements prévus permettront le passage des convois exceptionnels.

Monsieur Hayoz s'enquiert de la possibilité de prolonger le trottoir sur la route de Chesau depuis la route cantonale, voire la mise du tronçon à sens unique, cet endroit étant un lieu de passage fréquent. M. Dominique Cottet, Conseiller communal en charge du dossier répond

à l'intervenant en indiquant que la problématique du carrefour de la gare sera repensée lors du déplacement de celle-ci. Concernant le bon ménage entre les barrières et le giratoire ainsi que la fluidité du trafic, M. Monney précise qu'il s'agit d'un aménagement léger et provisoire et que cela ne pose aucun problème.

Mme Anne-Lyse Menoud remercie MM. Monney, Wéry et Berset de s'être déplacés ainsi que pour les explications et informations fournies. Elle leur souhaite une bonne rentrée et de de bonnes Fêtes de fin d'année. Ces personnes quittent la séance sous les applaudissements.

3. Présentation de la planification financière

Mme Menoud indique que la planification financière est un outil de gestion et de conduite qui permet au Conseil communal d'établir un plan quinquennal et d'analyser les recettes et les dépenses, afin de déterminer la marge nette d'autofinancement. La planification financière est inscrite dans la loi sur les communes et son règlement d'exécution ; elle doit être présentée chaque année au législatif, ce dernier ne devant toutefois pas la voter.

Le plan quinquennal dont il est question ce soir a été établi pour la période de 2018 à 2022. En raison des charges liées en constante augmentation et des charges découlant des importants investissements en cours, cette planification financière montre que les prochaines années seront difficiles et lourdes de charges financières.

En analysant et réfléchissant à la pertinence des dépenses et en échelonnant les investissements nécessaires ou demandés par le canton, le Conseil communal essaie d'éviter une nouvelle hausse d'impôts, sachant toutefois qu'il n'est pas possible de tout reporter.

La parole est ensuite donnée à M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, afin de présenter en détail la manière avec laquelle la planification est élaborée, ainsi que le tableau de la marge nette d'autofinancement et les éléments pris en compte, soit les charges financières des différents investissements, intérêts et amortissements. De même, il passe en revue les différents dossiers en cours d'élaboration, ayant une incidence sur la planification financière future. En conclusion, M. Vaucher constate que, même si les investissements prévus sont réalisés ou reportés, l'avenir s'annonce difficile.

Il n'y a pas d'autre intervention de l'assemblée, Mme Menoud remercie le boursier pour la présentation et donne la parole à M. Daniel Borno, Président de la Commission financière.

M. Borno informe que cette dernière a été informée en détail lors de la séance du 28 novembre, et que la préparation de la planification est faite avec précision. M. Borno conclut avec le préavis favorable de la Commission financière.

Mme Menoud remercie le Président de la Commission pour son rapport. Il n'y a pas de remarque ni question de l'assemblée à ce sujet.

4. Présentation du budget de fonctionnement 2018

Le Conseil communal a adopté le budget 2018 lors de sa séance du 20 novembre. Il a été ensuite présenté en détail à la Commission financière le 28 novembre. Il clôt avec un bénéfice de Fr. 5'851.00. Les charges s'élèvent Fr. 6'434'054.42 et les produits à Fr. 6'439'905.42.

La parole est donnée à M. Bruno Fischetti, Conseiller communal en charge des finances. Année après année le Conseil communal veille à une gestion stricte des finances et maintient une politique restrictive en matière de dépenses étant de sa compétence. M. Fischetti indique que la présentation sera faite de manière simplifiée, seuls les chapitres et les variations importantes étant mentionnés.

Il est répondu à Mme Anne-Catherine Emonet que le défibrillateur sera acquis au cours de l'année 2018.

Aucune autre question de l'assemblée, M. Fischetti conclut en disant que la situation reste stable. Mme Menoud le remercie, ainsi que M. Jean-Pierre Vaucher, boursier, pour le travail effectué.

M. Daniel Borno a la parole pour le rapport de la Commission financière. Il rappelle que le rôle de la commission est de valider la pertinence des dépenses, les priorités et les choix étant du ressort du Conseil communal. Il relève en outre que les dépenses liées sont régulièrement en augmentation, M. Borno termine en invitant le législatif à adopter le budget de fonctionnement tel que présenté.

Mis au vote, ce budget est accepté par 49 voix et une abstention. Mme Menoud remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

5. Présentation du budget des investissements

Le Conseiller responsable de dicastère présentera les nouvelles dépenses d'investissement pour l'année 2018 s'élevant à Fr. 1'391'400.00. La parole est donnée à M. Bruno Fischetti.

5.1 Police du feu – Achat d'un véhicule pour le Corps intercommunal du feu.

Afin de remplacer le Renault B90, l'achat d'un véhicule de 7,5 tonnes incluant la Protection Respiratoire est proposé. Son coût est de Fr. 270'000.00, moins une subvention ECAB de Fr. 162'000.00, soit un solde de Fr. 108'00.00. L'investissement est réparti sur deux ans, pour la commune de Bossonnens, cela représente Fr. 19'407.60 par année. Cette dépense sera financée par les liquidités courantes, l'amortissement est de 15%, les frais étant mis à la charge des comptes de fonctionnement du Corps intercommunal.

5.2 (a) Routes communales et génie civil - Valorisation de la traversée du village (Valtraloc) secteur sud, gare-direction Attalens

Cet investissement a fait l'objet de la présentation en début d'assemblée. L'investissement s'élève à Fr. 1'250'000.00 dont Fr. 250'000.00 concernent le trottoir aménagé en lieu et place de l'accotement en direction d'Attalens. Le coût total des travaux est devisé à Fr. 2'789'000.00, bénéficiant d'une subvention à l'exception du trottoir qui est entièrement à charge de la commune. Le financement sera effectué par un emprunt devant être autorisé par le canton, selon taux en cours, l'amortissement étant de 4%. Les frais sont à la charge du compte communal de la route.

M. Raymond Sugnaux demande si les canalisations de la route seront refaites. M. Dominique Cottet, Conseiller en charge du dossier répond que c'est en patrie le cas.

M. Marc Hirsbrunner, estimant que tout n'est pas clair dans ce dossier, propose de refuser cet investissement.

M. Bruno Fischetti précise qu'il s'agit de profiter des travaux entrepris par le canton, soit la pose d'un revêtement phono-absorbant. M. Dominique Cottet ajoute qu'il s'agit de donner suite à la demande des citoyens pour la sécurisation notamment du chemin de l'école.

M. Raymond Sugnaux demande si plusieurs offres ont été demandées pour ces travaux. M. Fischetti répond qu'à ce stade, il s'agit d'une estimation et qu'il n'y a pas lieu de procéder ainsi.

M. Dominique Cottet indique que l'on peut s'attendre à de bonnes surprises lors des soumissions.

Mme Anne-Lyse Menoud termine en disant que si l'assemblée devait refuser Valtraloc, la sécurisation du chemin de l'école, demandée par de nombreux parents, ne pourrait pas être

réalisée. De même, le trottoir entre Attalens et Bossonnens ne serait pas réalisé et celui-ci a déjà été demandé à plusieurs reprises.

5.2 (b) Routes communales et génie civil - Réfection des gendarmes couchés à la route des Biolley

Cet investissement s'élève à Fr. 35'000.00 et sera financé par les liquidités courantes. L'amortissement est de 4% et les frais à charge du compte communal de la route.

M. Dominique Cottet, Conseiller en charge du dossier, indique que les 5 gendarmes couchés de type « pavés berlinois », installés depuis 20 ans, nécessiteraient un coût d'entretien important. Le Conseil communal a donc opté pour leur démolition et la création de 3 gendarmes couchés en enrobé, de part en part de la route, avec les installations permettant l'écoulement des eaux de surface.

M. Raymond Sugnaux estime qu'il y a inégalité de traitement, d'autres demandes pour le ralentissement des véhicules n'ayant pas été prises en compte (zone 30 km/h ch. de la Chapelle), et propose de supprimer tout simplement ces gendarmes couchés.

5.3 Ordures ménagères – Travaux d'investigation décharge des Corbes

M. Daniel Golay, Conseiller communal en charge du dossier, précise que l'ancienne décharge est considérée comme un site pollué et figure au cadastre cantonal y relatif. Afin de déterminer le coût de son assainissement, obligatoire, une investigation est nécessaire.

L'investissement nécessaire, Fr. 27'000.00, sera financé par les liquidités courantes. L'amortissement est de 15%, les frais étant mis à charge du compte communal des déchets.

5.4 Cimetière – Aménagement d'un columbarium

Mme Béatrice Furter, Conseillère en charge du dossier présente le projet. Un nouveau columbarium doit être construit par manque de place. Il sera aménagé dans l'espace existant en bordure de la route cantonale. L'investissement, s'élevant à Fr. 35'000.00, part de la commune de Bossonnens, sera financé par les liquidités courantes. L'amortissement est de 10%, les frais étant à la charge du compte communal du cimetière

5.5 Aménagement du territoire – Révision du PAL, complément pour suite de dossier

Monsieur Bruno Fischetti, Conseiller communal membre de la Commission d'urbanisme, informe l'assemblée qu'un complément de Fr. 25'000.00 est nécessaire afin de poursuivre la révision du Plan d'Aménagement Local – PAL. Il s'agit notamment de l'adapter au PDCant – Plan Directeur Cantonal et de la mise à l'enquête publique, prévue en 2018. Le financement sera effectué par les liquidités courantes, l'amortissement étant de 10% et les frais étant mis à la charge du compte communal de l'aménagement du territoire.

Au terme des présentations, M. Bruno Fischetti précise que les investissements reportés s'élèvent à Fr. 1'652'700.00 et ceux prévus pour 2018 à Fr. 1'391'400.00.

5.6 Rapport de la Commission financière

M. Daniel Borno, Président, a la parole. La Commission a obtenu un rapport détaillé lors de sa rencontre avec le Conseil communal le 28 novembre. Seul le projet Valtraloc doit faire l'objet d'une demande d'emprunt, les autres investissements étant financés par les liquidités courantes. A l'unanimité, la Commission financière a jugé les investissements nécessaires et en recommande l'approbation à l'assemblée

Mme Anne-Lyse Menoud remercie le Président et les membres de la Commission pour le travail effectué et confirme avoir pris bonne note des remarques, en assurant que le Conseil communal reste attentif à la dépense.

L'assemblée est ensuite invitée à se prononcer sur les divers investissements ayant été présentés.

5.7 Approbations

- 5.1 Achat d'un véhicule pour le service du feu 50 oui, pas d'avis contraire ni abstention
- 5.2 Valtraloc. M. Marc Hirsbrunner a proposé de refuser cet objet. Le Conseil communal et la Commission Financière recommandent son approbation. Mme Menoud rappelle que le canton va poser un revêtement phono-absorbant et qu'en cas de refus, rien ne pourra être entrepris durant 10 ans. Elle précise d'autre part que le Conseil communal a besoin d'un crédit d'investissement, lui permettant ensuite d'effectuer les appels d'offres. Pour cette traversée de localité, le coût à la charge de la commune s'élève à Fr. 1'000'000.00, soit 1/3, les deux autres tiers étant payés par le canton.
- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| Le vote donne | 42 oui 3 non 4 abstentions |
| 5.2 Gendarmes couchés | 38 oui 5 non 4 abstentions |
| 5.3 Investigation décharge Corbes | 48 oui 0 non 2 abstentions |
| 5.4 Aménagement columbarium | 45 oui 0 non 3 abstentions |
| 5.5 Plan d'aménagement local | 48 oui 0 non 0 abstentions |

Mme Anne-Lyse Menoud remercie l'assemblée pour le soutien apporté et la confiance témoignée au Conseil communal lors du vote sur les budgets.

6. Echange de terrain avec M. François-Bernard – zone forestière

M. Sébastien Conseiller en charge du dossier, présente un nouveau projet d'échange de terrain dans la forêt de la tour. Le premier projet a été refusé par le Service des forêts et de la faune, en raison de la difficulté d'entretien engendrée par cet échange. Un nouveau projet, facilitant l'exploitation des forêts a dès lors été élaboré. Il concerne les parcelles 98 et 99 RF, l'échange est fait m2 pour m2, environ 500 m2.

M. Raymond Sugnaux demande pourquoi n'y a-t-il pas un échange complet des terrains. M. Piller répond que la solution proposée satisfait les parties.

Cet objet est soumis à l'approbation de l'assemblée, le résultat du vote est le suivant :

48 oui 0 non 2 abstentions

7. Nouveau Règlement scolaire communal

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire au 1^{er} août 2015, les règlements communaux y relatifs doivent être adaptés d'ici au 1^{er} août 2018.

Le nouveau règlement communal était en consultation sur le site Internet, ainsi qu'auprès de l'administration.

Mme Anne-Lyse Menoud, en charge du dicastère des écoles, passe néanmoins quelques articles en revue.

L'article 9 notamment prévoit la mise en place d'un Conseil des parents, structure remplaçant l'ancienne commission scolaire. Il sera composé de 4 parents, 1 par degré, d'un enseignant, du responsable d'établissement et d'un(e) délégué(e) du Conseil communal.

Il n'y a aucune question au sujet du règlement, celui est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le vote donne le résultat suivant : 49 oui 0 non 1 abstention.

8. Approbation de l'adhésion de la commune à la nouvelle Association « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPPGV) »

Jusqu'à ce jour, les mesures de soutien en matière de psychologie scolaire et de logopédie étaient gérées sous l'égide des Services auxiliaires scolaires de la Glâne et de la Veveyse, Romont et Châtel-St-Denis fonctionnant à tour de rôle comme commune pilote.

Afin de définir clairement la représentation lors d'un litige et permettre aux communes de participer activement aux décisions, ce qui n'était pas le cas précédemment, il a été décidé de créer une nouvelle association de communes. L'ensemble des délégués des communes de la Glâne et de la Veveyse ont accepté la mise en place de cette association.

Des statuts standard ont été élaborés, dont le détail est donné par Mme Menoud.

Il n'y a plus de question ni d'intervention, l'assemblée est invitée à se prononcer sur la constitution de cette nouvelle association et ses statuts.

Le vote donne le résultat suivant : 48 oui 0 non 1 abstention

Mme Menoud remercie les scrutateurs pour le travail de comptage effectué tout au long de la soirée.

9. Divers

Mme la Syndique informe que M. Michel Goumaz, qui fonctionnait comme auxiliaire à la déchetterie communale, a souhaité cesser cette activité. Il est dûment remercié pour son engagement, pour sa bonne humeur, et pour tout le travail qu'il a effectué à la pleine satisfaction de tous. Son remplaçant a été désigné en la personne de M. Claudio Ciutto, jeune retraité ayant accepté de prendre la relève. Les citoyennes et citoyens sont invités à lui réserver un bon accueil lorsqu'ils le rencontreront à la déchetterie.

Deux mots sur l'office de poste dont la fermeture semble être programmée. Le Conseil communal a rencontré les représentants du géant jaune et leur a fait part des motivations quant au maintien de ce service. Une pétition a été lancée par M. Aeschlimann, de Granges et déposée au Département fédéral des transports et communications, en présence de 3 Conseillers communaux. Il n'y a pas de nouvelles concrètes. Il ne faut pas perdre espoir mais Mme Menoud estime que les chances sont minimes.

Comme informé lors d'une précédente assemblée, un groupe de travail a été constitué pour étudier la possibilité d'un remaniement parcellaire dans le cadre de la revitalisation de la Biorde. Aujourd'hui le travail se poursuit, sous l'égide du bureau d'ingénieurs Geosud, l'étude se faisant sur le périmètre des trois communes. L'occasion serait ainsi offerte de traiter la problématique des projets de revitalisation des ruisseaux de la Goletta et de Pra Chermin notamment.

L'assemblée est informée qu'un contrat a été signé avec le Groupe E, afin d'installer une borne de recharge double pour véhicules électriques. Celle-ci sera installée près de la place de détente. Tous les frais sont pris en charge par l'entreprise ; 1 centime par kilowattheure sera ristourné à la commune.

Place maintenant aux questions de l'assistance :

A la demande de M. Raymond Sugnaux, il est précisé que c'est un radar pédagogique (avec indication de la vitesse) qui sera installé. Son coût est de Fr. 5'000.00.

M. Bernard Genoud relève la vitesse excessive des véhicules sur le secteur nord, en direction de Palézieux.

A la question de M. Christophe Magnani, il est répondu que la mise à l'enquête du projet Valtraloc aura en principe lieu en automne 2018. La population est invitée à faire ses remarques ou propositions auprès de l'administration communale.

M. Magnani réitère la demande de limitation de vitesse entre Attalens et Bossonnens, afin d'entrer dans notre village avec une vitesse réduite.

M. Bernard Genoud fait remarquer que la création d'un giratoire au carrefour de la gare est une bonne chose et permettra un ralentissement de la circulation.

M. Marc Hirsbrunner souhaite rappeler la proposition faite quant à l'information, via le Bosson'Info, relative aux sujets importants, en prévision de la tenue de l'assemblée communale.

M. Aymeric Duprez, en charge du journal communal, relève la difficulté de le faire, en raison de la parution ayant lieu 4 fois par an.

M. Marc Hirsbrunner suggère que les projets à débattre et sur lesquels l'assemblée sera invitée à se prononcer, soient mis en ligne de manière anticipée sur le site Internet de la commune.

Il relève en outre le problème concernant la sonorisation de la salle, qui n'est pas satisfaisante.

M. Raymond Sugnaux intervient concernant la demande faite par le Conseil communal, rapportée dans son dernier « Echo des ruines » que les personnes le sollicitant pour des informations en relation avec la marche de la commune, soient renvoyées à l'administration.

Concernant la différence de tarification des taxes d'épuration entre les communes, une information sera donnée lors de la prochaine assemblée.

Il n'y a plus de remarque, question ni intervention. Avant de partager le verre de l'amitié, au nom du Conseil communal et de l'Administration, Mme la Syndique Anne-Lyse Menoud remercie les citoyennes et citoyens pour la confiance témoignée et pour leur participation active, ce qui démontre l'intérêt porté à la chose publique et à la commune.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée, elle remercie les membres des commissions et tout le personnel, administration, accueil extrascolaire, enseignants, concierge, voirie, pour la somme de travail effectué tout au long de l'année qui s'achève et pour le soutien apporté aux autorités communales.

Avant de mettre un point final à la séance, Mme Menoud tient également à remercier ses collègues du Conseil communal pour tout le travail accompli au cours de l'année écoulée. Elle relève l'exigence de la fonction, mais également que celle-ci est enrichissante, se faisant toutefois au détriment de la vie privée et familiale. Dès lors, des remerciements vont aux conjointes et conjoints pour leur soutien, leur tolérance et leur patience.

Pour terminer, Mme Menoud adresse à toutes et tous, de même qu'aux familles, les vœux du Conseil communal pour un Joyeux Noël et une Heureuse Nouvelle Année 2018, apportant santé, bonheur et satisfaction.

En sa qualité de Vice-Syndic, M. Dominique Cottet tient également à remercier et féliciter Mme Menoud pour la somme de travail effectué durant l'année écoulée, ainsi que pour l'excellente ambiance prévalant dans le cadre du Conseil communal.

Il est 22h50, l'assemblée est levée et les citoyennes et les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le

La Présidente

Le secrétaire